

**Compte – rendu du Conseil d’Administration du CCAS  
Mardi 9 mars 2021**

L’an deux mil vingt et un le 9 mars à 20h00, le Centre Communal d’Action Sociale de la commune d’Esnandes, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier GESLIN.

Date de la convocation : Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021

Présents : Didier Geslin, Clémence Dunais, Sophie Pajot, Marie-Paule Merceron, Lucien Texier, Josiane Touchet-Oger, Martine Pierru, Patrick Tirand, Christian Vignaud, Clara Fortuna, Claudette Palluaud, Cécilia Grenaille

Absente excusée : Lucie Camus

Invité : Frédéric Gloria

**Approbation du compte rendu du CA du mardi 15 décembre 2020**

Abstention	1	Contre		Pour	11
------------	---	--------	--	------	----

**• PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

**2021-01/03 : Désignation des délégués de chaque structure membre du groupement partagé**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2019-01/10 du mercredi 02 octobre 2019, (voir Annexe1), le CCAS de la commune d’Esnandes a approuvé la convention constitutive du GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale).

Conformément à l’article 19.1 de la convention constitutive, relative à la composition de l’Assemblée Générale, chaque entité membre du groupement de coopération PART’AGES doit désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) pour siéger à l’Assemblée Générale du groupement.

Représentant titulaire	Madame Clémence DUNAIS
Représentant suppléant	Monsieur Christian VIGANUD

Abstention	0	Contre	0	Pour	12
------------	---	--------	---	------	----

**2021-02/03 : Création d’un poste d’adjoint territorial d’animation à temps complet**

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3 ;

- Vu le décret 85-603 et la circulaire du 12 octobre 2012 ;

- Considérant qu’il appartient donc au Conseil d’Administration de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du service de l’Accueil de Loisirs sans Hébergement « le Carrelet »

Compte tenu de la nécessité de renforcer l’équipe d’animation, il convient de créer un poste d’adjoint territorial d’animation 2ème classe, à temps complet, pour assurer des missions au sein de ce service.

Compte tenu que les crédits nécessaires sont portés au budget annexe CLSH,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d’Administration, décident

- d’adopter la proposition de Monsieur le Président

- de modifier ainsi le tableau des effectif

Abstention	0	Contre	0	Pour	12
------------	---	--------	---	------	----

### 2021-03/03 : Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Monsieur le président propose au Conseil d'Administration la mise à jour du tableau des effectifs, au 09 mars 2021

Filières	Cadre d'emploi	Statut	Grades	Nombres d'emplois	
				Ouverts	Pourvus
Animation	Adjoint territorial d'animation	T	Adjoint territorial d'animation TC	2	1
		T	Adjoint territorial d'animation TNC	2	1
		T	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe TNC	1	1
		C	Adjoint territorial d'animation TC	1	0
		C	Adjoint territorial d'animation TNC	4	3
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique TNC	1	0
<b>TOTAL</b>				<b>11</b>	<b>6</b>

T = titulaire      C = contrat      TC = Temps complet      TNC = Temps Non Complet

Abstention	0	Contre	0	Pour	12
------------	---	--------	---	------	----

### • Propositions budgétaires – CCAS Budget principal

Monsieur le Président précise en préambule que les propositions budgétaires de l'année 2021, ont été pensées dans un contexte particulier relatif à la crise sanitaire et notamment aux périodes de confinement. Ces dernières ont directement impacté le fonctionnement de l'accueil de loisirs qui du fait des fermetures a vu ses recettes, liées aux facturations des familles, fortement diminuées. La totalité des salaires a été maintenue mais sans compensation par le dispositif du chômage partiel. Il résulte de cette situation des problèmes de trésorerie qui mettent en péril le versement des salaires. La commune n'a pas d'autre alternative que de délibérer lors de son prochain conseil municipal afin de verser, au plus vite, la participation financière au CCAS. Les subventions municipales de 2021 seront donc en augmentation, afin de compenser les pertes financières et de stabiliser la trésorerie. Les budgets ont été élaborés au plus près de la réalité avec cependant des incertitudes toujours du fait de la crise sanitaire.

#### Résultat de l'exercice 2020

Recettes	Dépenses	Résultat à affecter en fonctionnement
25 853,00	7 845,44	<b>18 007,56</b>

#### Recettes

Article	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021
70311	Concession dans les cimetières	200,00	281,00	200,00
7066	Redevances et droit des services	200,00	0,00	200,00
7474	Commune subvention	9 984,21	9 984,21	16 542,44
02	Excédent de fonctionnement	15 587,79	15 587,79	<b>18 007,56</b>
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS</b>		<b>25 972,00</b>	<b>25 853,00</b>	<b>34 950,00</b>

## Charges

Article	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021
60618	Autres fournitures			200,00
60623	Alimentation	300,00	51,80	500,00
60631	Fourniture entretien		600,00	
611	Contrat de prestation		202,06	2 000,00
6135	Locations mobilières			
6188	Autres frais divers sur projet			250,00
6227	Honoraires	1 000,00		1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 200,00	2 726,60	10 000,00
6288	Adhésion UNCCAS	105,00	182,75	105,00
6455	URSAFF	120,00	120,00	150,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 570,00	985,02	3 500,00
6561	Secours en argent	14 177,00	477,21	14 695,00
6574	Subventions	2 500,00	2 500,00	2 550,00
TOTAL DES OPÉRATIONS		25 972,00	7 845,44	34 950,00

## • Propositions budgétaires – CLSH Budget Annexe

### Résultat de l'exercice 2020

Recettes	Dépenses	Résultat à affecter en fonctionnement
121 222,56	119 441,98	<b>1780,58</b>

### Recettes

Article	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021
6419	Remboursements sur rémunération	22 000,00	24 484,28	20 000,00
6479	Remboursements sur autres charges	1 500,00	944,00	1 500,00
706	Redevances et droit des services	49 000,86	31 057,86	40 000,00
7088	Autres produits d'activités annexe	2 000,00	0,00	4 000,00
7478	CAF Prestations de services	28 400,00	31 135,61	30 049,42
	Commune subvention d'équilibre	20 750,00	20 750,00	44 370,00
773	Mandat annulé		131,27	150,00
778	Produits exceptionnels		0,40	
02	Excédent de fonctionnement	12 719,14	12 719,14	<b>1 780,58</b>
TOTAL DES OPÉRATIONS		136 370,00	121 222,56	141 850,00

## Charges

Article	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Chap. 11	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	27 715,00	18 039,12	29 350,00
60611	Eaux	400,00	416,98	500,00
60612	Énergie - électricité	2 700,00	2 099,82	2 500,00
60622	Carburant	500,00	100,07	500,00
60623	Alimentation et prestation repas	12 000,00	8 202,02	11 000,00
60628	Autres fournitures non stockées			50,00
60636	Fournitures d'entretien	300,00	411,29	600,00
60632	Petit équipement	1 500,00	1 033,35	2 950,00
6064	Fournitures administratives			50,00
611	Contrat de prestation (alarmes)	210,00		210,00
6132	Locations immobilière (garage)	1 220,00	1 213,92	1 220,00
61551	Matériel roulant	535,00	617,41	500,00
6156	Maintenance (logiciel / présences)	600,00	582,00	600,00
616	Prime d'assurances			450,00
6184	Organismes de formations	2 000,00	2 179,00	2 500,00
6247	Transports collectifs	2 400,00	153,00	2 000,00
6256	Voyage et déplacement missions	500,00		500,00
6262	Frais de télécommunications	350,00	362,16	400,00
6288	Autres (entrées parcs, musées, stage...)	2 500,00	668,10	3 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	108 665,00	101 402,44	107 230,00
61218	Autre personnel extérieur (CDG 17)	300,00	424,00	1 000,00
6332	Cotisations au FNAL	80,00	69,00	80,00
6336	Cotisations CNFPT et CDG17	500,00	508,00	550,00
6338	Autres impôts taxes sur rémunérations	250,00	206,00	250,00
64111	Personnel titulaire	30 000,00	30 147,01	36 000,00
64131	Personnel non titulaire - saisonniers	2 000,00		2 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	43 000,00	40 680,76	39 000,00
6451	Cotisations URSSAF	8 500,00	6 938,00	9 000,00
6453	Cotisation caisses de retraites	8 000,00	5 271,78	8 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	2 000,00	1 621,00	2 000,00
6455	Cotisations assurances du personnel	8 765,00	10 192,27	3 700,00
6456	FNC	150,00		150,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux CASEL	1 110,00	1 344,62	1 500,00
6478	Chèques déjeuners	4 000,00	4 000,00	4 000,00
65	Autres charges de gestion courante		0,42	90,00
6817	Titres annulés -admissions en non valeurs			5 000,00
	TOTAL DES OPÉRATIONS	136 370,00	119 441,98	141 850,00

Mise à disposition des agents sur budget commune (charge supplétive)	72 380	(76 200 en 2020)
--	--------	------------------

## Aide alimentaire

Nouveaux bénéficiaires : Avis favorable de la commission d'urgence du 04 mars 2021

Bénéficiaire	Part enfant	Part adulte	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
	1	2	4454	CAF – AL	366	Loyer	456
				Solidarité loyer	59	Eau-électricité-gaz	125
				ASS	472	Assurances logement-véhicule	69
				Versement curatelle	240	Mutuelle	80
						Téléphone	40
						Abonnement internet	60
						Restauration scolaire	30
						Taxe d'habitation	12
					1137		872
Reste à vivre : 265 / 3 personnes = 88,33 €							

Il est remarqué que les frais de téléphonie et d'abonnement internet sont élevés. Il conviendrait d'en référer aux bénéficiaires afin de leur conseiller de rechercher des abonnements moins coûteux.

Nombre de bénéficiaires au 09/03/2021 : Foyers : 10 Adultes : 15 Enfants : 15

### Planning de la distribution

Il est convenu que les administrateurs informeront M Lucien TEXIER afin de lui communiquer leur disponibilité. Le planning après coordination sera adressé à M Gloria.

DATES	INTERVENANTS
Jeudi 20 mai	
Jeudi 03 juin	
Jeudi 17 juin	
Jeudi 1er juillet	
Jeudi 15 juillet	
Jeudi 29 juillet	
Jeudi 12 août	
Jeudi 26 août	
Jeudi 9 septembre	
Jeudi 23 septembre	

### Orientations sociales

Lors du Conseil d'Administration du mardi 13 octobre 2021, après avoir échangé, les membres du Conseil d'Administration ont définis plusieurs axes prioritaires. Il est proposé aux administrateurs, qui le souhaitent et en fonction des disponibilités de chacune et de chacun de faire le choix d'une ou plusieurs thématique. L'objectif sera de mettre en œuvre une dynamique afin de mener des réflexions qui pourront aboutir à des propositions (chiffrées si besoin). Les prises de décisions appartiendront aux Conseil d'Administration en lien avec la municipalité.

<b>Axes prioritaires</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Actions (listes non exhaustives)</b>	<b>Administrateur</b>
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à chacun de pouvoir se déplacer dans Esnandes en fonction de ses besoins et/ou de ses souhaits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilité douce, parcours adaptés (pose de bancs, rampe d'accès...)</li> <li>- Transport avec le mini-bus</li> <li>- Favoriser l'accès social aux vélos locatifs</li> <li>- Favoriser l'accès aux pistes cyclables</li> </ul>	
Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre l'isolement social</li> <li>- Favoriser l'inclusion de tous à la vie locale</li> <li>- Favoriser l'accès aux droits</li> <li>- Permettre l'accès à une alimentation pour tous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan canicule</li> <li>- Repas des aînés</li> <li>- Distribution des chocolats</li> <li>- Aide alimentaire</li> <li>- Permettre l'acquisition d'équipements de stockage de denrées</li> <li>- Transport vers loisirs, culture (sport, cinéma...) bien être (coiffeur...)</li> <li>- Participation à la semaine bleue</li> <li>- Portage de livres à domicile</li> <li>- Cinéma intergénérationnel</li> <li>- Propositions de spectacles aux aînés</li> <li>- Création de zones de gratuité</li> <li>- Permettre l'acquisition de matériel informatique</li> <li>- Utilisation des outils informatiques</li> </ul>	
Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès aux droits</li> <li>- Permettre l'accès à une alimentation pour tous</li> <li>- Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la communication</li> <li>- Plan canicule</li> <li>- Aide alimentaire</li> <li>- Permettre l'acquisition d'équipements de stockage de denrées</li> <li>- Initier des ateliers thématiques de préventions (activités physiques, mémoire, adaptation du logement, alimentation...)</li> <li>- Favoriser l'accès social aux vélos locatifs</li> <li>- Favoriser l'accès aux pistes cyclables</li> <li>- Mobilité douce, parcours adaptés (pose de bancs, rampe d'accès...)</li> </ul>	
Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'accès aux informations en fonction du public, des besoins et des situations</li> <li>- Orientation et accès aux droits</li> <li>- Préserver et entretenir la mémoire collective de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lister les axes de communication</li> <li>- Listings des droits et des prestataires</li> <li>- Listing des services</li> <li>- Site internet</li> <li>- Accueil CCAS</li> <li>- Affichage dans les lieux stratégiques</li> <li>- Recueillir les témoignages des aînés</li> </ul>	

### Questions diverses

Plusieurs administrateurs s'interrogent sur la campagne de vaccination contre la COVID19 et relaient des demandes d'habitant âgés de plus de 75 ans. Il est répondu que le CCAS a été sollicité par la CDA le vendredi 5 mars afin de communiquer, avant le mardi 9 mars, une liste de 10 personnes de plus de 75 ans en attente d'un vaccin et ayant des difficultés à obtenir un rendez-vous. Au regard du délai très court, le CCAS a fait le choix de s'appuyer sur son registre nominatif du Plan d'Alerte et D'urgence. Les administrateurs concernés ont contacté les personnes inscrites sur le registre et recensé les besoins. Une liste de 5 personnes a été communiqué au service de la CDA. Monsieur Gloria en profite pour remercier les administrateurs pour leur réactivité et leur disponibilité. [La CDA sera interrogée sur la possibilité à compléter la liste établie.](#)

Pour les nouvelles demandes des habitants, il est convenu de poursuivre le recensement dans l'attente de nouvelles informations et/ou directives des services de l'état. L'accueil de la mairie en sera également informé.

**Annexe 1 :** Extrait de la délibération 2019-01-10 : Création d'un groupement de Coopération sociale et Médico-sociale (G.C.S.M.S) au niveau de l'agglomération rochelaise, dans le cadre de la mutualisation des services d'aide à domicile gérés par des CCAS. A adopter en des termes identiques par :

- Les 6 CCAS disposant d'un service d'Aide à Domicile, soit les CCAS de :
  - AYTRE
  - CHATELAILLON-PLAGE
  - DOMPIERRE S/MER
  - LA JARRIE
  - LA ROCHELLE
  - NIEUL S/MER
- Les 22 Communes ne disposant pas d'un CCAS gérant un Service d'Aide à Domicile, soit les communes de :

Angoulins sur mer, Bourgneuf, Clavette, Croix Chapeau, Esnandes, La Jarne, Lagord, L'Houmeau, Marsilly, Montroy, Périgny, Puilboreau, Saint-Christophe, Saint-Médard d'Aunis, Saint Rogatien, Sainte Soulle, Saint Vivien, Saint Xandre, Salles sur mer, Thairé d'Aunis, Vérines, Yves.

Création d'un groupement de Coopération sociale et Médico-sociale (G.C.S.M.S) au niveau de l'agglomération rochelaise, dans le cadre de la mutualisation des services d'aide à domicile gérés par des CCAS.

Monsieur le Président, expose que la volonté de maintenir un service public de qualité pouvant notamment intervenir auprès des publics les plus vulnérables et assurer les prises en charge les plus complexes ainsi que les difficultés structurelles et conjoncturelles du secteur de l'aide à domicile ont conduit les différents Centres Communaux d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle signataires à s'engager dans une coopération renforcée et étendue via la création d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale. Il ne s'agit donc pas d'une fusion mais d'une coopération pour mettre en commun des prestations et pouvoir transférer une autorisation à une autre personne juridique. Un GCSMS peut ainsi être un groupement de moyens ou un groupement employeur, en fonction du niveau de coopération recherché.

Le coût horaire (base 2019) d'une intervention à domicile est estimé à 25€. Le Département accompagne ce coût à hauteur de 22€. Il reste donc 3€ à la charge des collectivités bénéficiaires. Le CCAS d'Esnandes ne sera concerné que par les contributions financières correspondantes aux heures d'interventions sur la commune, dans le cadre de l'APA, de l'Allocation Compensatrice du Handicap ou de l'aide sociale.

Les subventions d'équipement et d'équilibre resteront à la charge des 6 CCAS disposant d'un service d'aide à domicile. Jusqu'en 2017, le CCAS versait une contribution financière au CCAS de la Rochelle, par conventionnement.